



Interdit de magasin suite accusation de vol

Par **marie**, le **17/12/2010** à **14:02**

Bonjour, rnJ'ai une amie de 56 ans qui se trouve dans une situation très difficile, elle touche le RSA et n'a pas de travail, elle cherche un logement dans notre village de 500 habitants mais il lui arrive une bien triste et désagréable histoire. rnIl se trouve que depuis le mois de février 2010 elle est interdite d'accès au seul magasin du village (superU), elle est accusée de vol, d'après ce qu'elle m'a raconté, les gendarmes l'ont interpellé à son domicile pour se rendre au poste, elle a été traitée durement et même insultée de part sa religion catholique pratiquante (enfin ceci n'est qu'un détail). Le gérant de superU avait porté plainte contre elle car on la voyait mettre la main dans sa poche alors qu'elle venait de regarder un tube de rouge à lèvres, le gérant l'accuse d'avoir volé plus de 250€ de cosmétique depuis 1 an. Aucune preuve flagrante (de plus il paraît que la caméra est installée depuis peu dans le magasin) et les gendarmes ont refusés de lui montrer cette fameuse vidéo. Elle a évidemment nier les faits et le gérant a retiré sa plainte, cependant elle ne peut plus faire ses courses, je ne suis pas toujours là pour l'aider et les services sociaux ne peuvent rien faire soit-disant... elle vit dans des conditions pénibles et ne peut même pas acheter le minimum vital, elle n'a pas de véhicule et le prochain village pour les courses est à 13km. rnLa question est : le gérant du magasin peut-il lui interdire l'accès, y a t-il un recours autre que les avocats ? (cela prendrait beaucoup de temps et sa santé est en danger). Que peut-on faire pour elle ? rnrnMerci de votre réponse

Par **Marion2**, le **17/12/2010** à **16:56**

[citation]**les services sociaux ne peuvent rien faire soit-disant...** [/citation] rnrnEt ce n'est pas soi-disant !!! Les Services Sociaux ne peuvent rien faire !!!

Par **corima**, le **17/12/2010** à **18:01**

Bonsoir, avez vous essayé de vous faire le porte parole entre le gerant du magasin et votre amie. Expliquez lui la situation car effectivement, un magasin est un lieu privé et le propriétaire est en droit d'en interdire l'accès dès lors où le motif n'est pas fondé sur une discrimination prohibée (religion, race, sexe...). rnS'il etait vraiment convaincu de la culpabilité de votre amie, il n'aurait pas retiré sa plainte à moins qu'il ne l'ait fait pour ne pas aggraver son cas. Il doit bien etre conscient que cette dame ne peut se ravitailler à moins de 13km de son domicile et l'empeche ainsi d'etre autonome.rnUne bonne discution peut etre salutare à cette dame, normalement on ne peut interdire la vente, essayez de voir au moins sur ce point.

Par **marie**, le **17/12/2010** à **18:15**

Bonsoir et merci de vos réponses !rnJ'ai effectivement pensé à intervenir auprès du gérant, à vrai dire, cela peut vous paraître lâche mais j'ai peur des conséquences, car moi aussi je vis dans ce village et je ne veux pas avoir de problème avec le seul magasin. Je n'ai pas envie d'être suivie et observé d'un mauvais oeil quand je vais faire mes courses, juste pour avoir pris position dans cette affaire dont je ne connais qu'une version, alors que je n'ai aucun soucis avec les gens ici.rnNous avons tous notre lot de problèmes, j'en ai une OD et je les évite comme la peste, j'essaye simplement d'aider mon amie comme je le peux.

Par **corima**, le **18/12/2010** à **00:21**

Vous savez, il est quand meme très rare que les gendarmes fassent une interpellation au domicile des gens et les emmenent au poste sans avoir de serieuses preuves.rnPeut etre devriez vous etre un peu moins confiante dans les dires de votre amie. Et puis, je viens de comprendre qu'elle n'habite pas le village mais qu'elle voudrait y habiter. Donc, mieux vaut qu'elle cherche ailleurs où elle serait moins connue pour les faits qui lui sont reprochés